RAPPORT ANNUEL

Edition 2022

Association Protection des Ressources Naturelles pour le Bien-Etre de la Population au Burundi (APRN/BEPB)

Nom	: Association Protection des Ressources Naturelles pour le Bien-Etre de la Population au Burundi
Sigle	: APRN/BEPB
Statut légal	: Association Sans But Lucratif (A.S.B.L)
Date d'agreement	: 03/01/2003
Numéro d'enregistrement	: 530/1101
Adresses	
Siege social	: Avenue Kigungan°10, Q. Kigobe Sud, commune Ntahangwa, Bujumbura-Mairie
Téléphone mob	: +25779916628
Code postal	6229 Bujumbura
Année d'édition	**: 2022**
Période d'édition	: Décembre 2022
Période d'expédition	: Janvier 2023
Destinataire	: Ministère de l'Intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique
Nombre des projets réalisés	**: 1**

DESCRIPTION DE L'ORGANISATION

1. Organigramme

1.1. **Structure institutionnelle** qui comprend les organes suivants :

L'APRN/BEPB comprend 2 structures :

1.1.1. L'Assemblée Générale qui est l'organe suprême de l'Association. Elle a les pouvoirs les plus étendus de décisions. Ses décisions sont adoptées à la majorité absolue des membres si le quorum des 2/3 de ceux-ci est atteint. Elle se réunit en séances ordinaires une fois l'an en fin du mois de Décembre pour le bilan de l'année écoulée et la planification pour l'année suivante.

1.1.2. Le Comité Exécutif est l'organe de gestion et d'administration de l'Association. Il est l'organe d'exécution quotidienne des décisions de l'Assemblée Générale.

1.1.3. Le Conseil de Surveillance est l'organe ayant les pouvoirs les plus étendus de contrôle et de suivi de l'exécution des activités de l'Association. Le Comité de Surveillance est composé de 4 membres effectifs à savoir le Président, le Vice-Président, un Rapporteur Principal et un Rapport Adjoint et se réunit 2 fois par semestre.

1.2. Structure opérationnelle qui comprend :

1.2.1. ***Une direction générale*** qui chapote un conseil des directeurs : La Direction générale veille à la gestion et au bon fonctionnement de l'Association. Elle assistée par la Direction des programmes, la Direction des Etudes et de la recherche et la Direction Administrative et financière ainsi qu'un Assistant en communication et en Mobilisation des Ressources.

1.2.2. ***Les services techniques*** de l'APRN/BEPB basés à Mutumba sous la supervision du Chef du Centre de Recherche et d'Application de Mutumba

2. **Vision et mission :** Une nature, un écosystème qui font corps avec les communautés et les économies

3. ***La mission de l'APRN/BEPB est de :*** *''Protéger et renforcer la place de la nature comme patrimoine pour les communautés et la société''*

4. **Axes stratégiques** de l'APRN/BEPB sont :

AXE 1 : Relèvement des capacités techniques et institutionnelles de l'APRN/BEPB ;

AXE 2 : Lutte contre la désertification et la dégradation des terres et de l'agro biodiversité ;

AXE 3 : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes et les espèces ;

AXE 4 : Appui à la gouvernance environnementale.

REALISATIONS

Projet financé par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement dans le cadre du CTCN

En 2022, l'APRN/BEPB a mis en œuvre le projet d'Assistance technique pour la sélection et la mise en œuvre d'une barrière d'inondation à faible coût, résiliente au climat, réutilisable, facile à reproduire, évolutive et mobile pour prévenir les dommages causés par les inondations et assurer la disponibilité de l'eau en période de sécheresse dans un pilf Rubira Hills, zone de Musenyi de la commune de Mpanda à Bubanza, Burundi **(projet d'une année)**.

Les principales activités réalisées de ce projet sont :

I. Choix de l'emplacement pilote pour l'installation d'une Barrière mobile contre les inondations

L'Equipe de l'APRN/BEPB en compagnie des autorités administratives locales et des représentants des services techniques de la province au niveau local a effectué une descente sur terrain sur la rivière Mpanda durant 2 jours . L'objet de cette descente était de voir ensemble les zones d'inondation sur cette rivière, l'étendue de ses zones souvent inondées, échanger avec les communautés locales sur les problèmes qu'elles rencontrent dans cette localité et les solutions possibles.

Ainsi, la localité de Gahwazi II a été classée la mieux adaptée pour ce projet pour les raisons suivantes:

- la zone inondée est plus vaste par rapport aux autres localités ;
- le nombre de ménages dont les cultures sont ravagées par les inondations est plus grand par rapport aux autres localités de la rivière Mpanda
- la topographie de cette localité est mieux adaptée pour l'installation de notre barrière anti inondation et son fonctionnement

Choix du site d'Implantation du SLAMDAM

II. Formation d'une équipe et communauté d'intervention en cas d'inondation

L'Equipe de l'APRN/BEPB a formé une équipe locale d'intervention en cas d'inondation. Ils ont été formé sur comment installer les unités SLAMDAM et sur comment irriguer les champs à l'aide de l'eau stockée dans le SLAMDAM et en utilisant les motopompes fournis par le projet.

Formation théorique de l'équipe locale par une experte en SLADAM

Formation pratique de l'équipe locale

III. Installation réussie du SLAMDAM.

IV. Irrigation des champs de cultures à l'aide des motopompes

V. La construction d'un hangar de stockage des unités SLAMDAM

Réalisé par :

NDUWAYO Léonidas
Directeur des Programmes de l'APRN/BEPB
Email : nduwayoleonidas@yahoo.fr
Téléphone +257 71 98 77 21

Lu et approuvé par :

NIKIZA Alexis
Directeur Général de l'APRN/BEPB
Email : nikiza07@yahoo.fr
Téléphone +257 79 91 66 28